

Image not found or type unknown



Caution solidaire prêt immobilier

Par **phiogcn**, le **06/09/2015** à **09:10**

Bonjour,

Est-ce que l'usufruitier doit obligatoirement être caution solidaire du nu-propiétaire pour un emprunt immobilier sur leur bien (emprunt travaux sur le bien pris au nom du nu-propiétaire) ?

Merci de la réponse

Par **Portalis-25**, le **07/09/2015** à **11:32**

Bonjour;

J'ai beau regardé toutes les obligations de l'usufruitier, je ne trouve pas celle de se porter caution solidaire en cas d'emprunt sur le bien faisant l'objet du démembrement